



FCPI Equilibre et Santé 2

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Eligible à la réduction d'ISF

Souscription limitée



Résumé

Le FCPI Equilibre et Santé 2 vous permet de bénéficier d'une réduction d'ISF égale à 50 % du montant des versements effectués dans le fonds en contrepartie d'une durée de blocage de 6 à 8 ans (au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019 sur décision de la société de gestion). Le FCPI Equilibre et Santé 2 investira dans des entreprises innovantes, exerçant principalement une activité dans le secteur de la santé.

Un double avantage fiscal

- Une réduction d'ISF égale à 50 % des versements effectués dans le Fonds
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Les rachats sont bloqués pendant 6 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017) et au maximum pendant 8 ans (soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019). Nous attirons votre attention sur le fait que les investissements en titres de sociétés présentent des risques et que le Fonds présente un risque de perte en capital.

Stratégie d'investissement

100 % du Fonds est investi dans des PME innovantes, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement. Les participations sont prises par le biais d'actions, de compte courant et d'obligations convertibles. Les entreprises sont sélectionnées pour leur maturité, leur rentabilité, leur capacité à générer du revenu et leur potentiel de développement.

Pendant les phases d'investissement et de désinvestissement, le Fonds est investi de manière discrétionnaire, sans règle d'affectation préétablie en produits de taux (OPCVM monétaires, obligataires, bons du trésor et certificats de dépôt) et en OPCVM actions et diversifiés.

Quel montant souscrire ?



Les modalités de calcul de la réduction d'ISF auquel votre investissement ouvre droit sont précisées à l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts :

- Le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 50 % du montant des versements effectués au titre de souscriptions en numéraire aux parts de fonds communs de placement dans l'innovation.
- Les versements servant de base au calcul de l'avantage fiscal sont retenus après imputation des droits ou frais d'entrée et à proportion du quota d'investissement de 100% que le FCPI Equilibre et Santé 2 s'engage à atteindre.
- La réduction d'ISF relative à la souscription au FCPI Equilibre et Santé 2 ne peut excéder 18 000 €.

Objectif de réduction d'ISF	Montant de la souscription correspondante	Montant total à souscrire (droits d'entrée de 5 % maximum inclus)
1 000 €	2 000 €	2 100 €
5 000 €	10 000 €	10 500 €
12 000 €	24 000 €	25 200 €
18 000 €	36 000 €	37 800 €

Attention : Les versements ouvrant droit à l'avantage fiscal sont ceux effectués jusqu'à la date limite de dépôt de la déclaration de l'année d'imposition.

100 %

C'est le taux d'investissement en PME éligibles que s'engage à respecter le fonds, et sur lequel s'applique la réduction d'ISF de 50 %

36 000 €

(hors droits d'entrée)

C'est le montant de souscription permettant de maximiser la réduction d'ISF en contrepartie d'une durée de blocage de 6 à 8 ans sur décision de la société de gestion

Un secteur d'investissement privilégié : la santé

Le secteur de la santé est tiré par le vieillissement de la population et bénéficie du progrès des techniques médicales. Entre 1960 et 2009, la consommation de soins et biens médicaux en France a plus que doublé, passant de 4,2 % à 9,2 % du PIB. La croissance s'est poursuivie en 2008 et 2009, faisant de la santé un secteur relativement décorrélé de la conjoncture économique. (Source : DREES, Lettre Etudes et Résultats n°736 de septembre 2010)

L'équipe de gestion du FCPI Equilibre et Santé 2 privilégiera le secteur du bien-être, des soins et services à la personne, des produits et services liés à une activité sportive, de la nutrition et de la santé (notamment les domaines de l'appareillage, du logiciel, des services et de la distribution).

Caractéristiques générales du FCPI Equilibre et Santé 2

Société de gestion	Vatel Capital.
Zone géographique	France et accessoirement l'Union Européenne.
Durée de vie du fonds	6 ans, prorogable deux fois pour une période d'un an, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019 sur décision de la société de gestion.
Durée de blocage des rachats	Pendant toute la durée de vie du Fonds. Aucune demande de rachat n'est autorisée.
Date estimée d'entrée en liquidation	A partir du 1er janvier 2017.
Valeur nominale de la part A	100 €, hors droits d'entrée.
Souscription minimale	10 parts A ou 1 000 €.
Droits d'entrée	5 % maximum du montant de la souscription.
Fin de la période de souscription	A la première des deux dates suivantes : 31 décembre 2011 ou 8 mois après la date de constitution du fonds.
Dépositaire	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

Comme tous les FCPI, le FCPI Equilibre et Santé 2 est un investissement à long terme, en actions, obligations convertibles et compte courant dans des sociétés cotées et non cotées présentant un risque de perte en capital. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs.

Frais de fonctionnement et de gestion

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0,6 %	0,79 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,76 %	1,14 %
Frais de constitution	0,095 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,095 %	-
Frais de gestion indirects	0,19 %	-
Total	3,74 %	1,94 %



Qui sommes-nous ?

A propos de Vatel Capital

Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale, spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Avec près de 50 M€ d'actifs sous gestion au 1er avril 2011, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis près de dix ans. Elle intervient auprès d'entreprises cotées et non cotées, notamment dans le secteur de la santé, des services aux entreprises et d'Internet.